

**MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL
NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DIVISION DU PARTENARIAT ET DES
CONVENTIONS INTERNATIONALES
EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT TECHNIQUE DES ATELIERS DE FORMATION SUR LES EVALUATIONS
ECONOMIQUES ET L'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DES ZONES HUMIDES AU
BENEFICE D'ACTEURS DE LA GESTION DES ZONES HUMIDES DU BURKINA FASO**

(Koudougou du 23 au 26 juillet 2012 puis Kombissiri du 31 juillet au 2 aout 2012)



Aout 2012

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. METHODOLOGIE ET CONTENU DES FORMATIONS	4
III. DEROULEMENT DE L'ATELIER DE KOUDOUGOU	6
1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier de Koudougou	6
2. Résultats des travaux de l'atelier de Koudougou.....	7
IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER DE KOMBISSIRI.....	9
1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier de Kombissiri.....	9
2. Résultats des travaux de l'atelier de Kombissiri	9
V. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	10
ANNEXES	12

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASDI	Agence Suédoise d'aide au Développement International
AGREF-CL	l'Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CLE	Comité Local de l'Eau
CNR	Comite National Ramsar
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DEP/MEDD	Direction des Etudes et de la planification/ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
DPCIE	Division du Partenariat et des Conventions Internationales en matière d'Environnement
DPEDD	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
PREMI	Projet Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN/PACO	Union Internationale pour la Conservation de la Nature /Programme Afrique centrale et Occidentale
ZH	Zones humides

I. INTRODUCTION

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) a entrepris, avec le Comité National des Zones Humides dit Comité National Ramsar (CNR), un processus d'élaboration de la Politique nationale assortie d'un Plan d'action pour la gestion et la conservation des zones humides au Burkina Faso. Une feuille de route élaborée à cette fin, inclut entre autres, la formation des acteurs clefs de ce processus en matière d'évaluation économique des zones humides.

En effet, si les ressources de ces écosystèmes sont de plus en plus reconnues comme un stock de capital naturel qui génère des flux de biens et services, leurs valeurs économiques sont souvent sous-estimées voire négligées. Elles sont notamment encore trop peu connues des décideurs politiques, et peu prises en compte dans les politiques d'aménagement. La formation des acteurs clefs de l'élaboration de ces politiques sur la thématique des évaluations économiques vise à corriger ces insuffisances.

Cet objectif est partagé par l'UICN-PACO. Aussi, met-elle en œuvre, dans le cadre de l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement (PREMI), le projet « *Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest* ». C'est dans le cadre de l'exécution de ce projet que l'UICN apporte son appui technique et financier au SP/CONEDD pour réaliser la formation des membres du Comité National Ramsar, les planificateurs ainsi que les conservateurs et les gestionnaires des zones humides du Burkina Faso sur les évaluations économiques et l'élaboration des plans d'action pour la gestion des zones humides.

La formation visait les objectifs spécifiques suivants :

- sensibiliser et informer les participants sur les enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides nationales ;
- contribuer à l'élaboration du Plan d'action national de gestion des zones humides avec le Comité National Ramsar.

Les résultats attendus aux termes de la formation sont :

- les participants renforcent leurs connaissances et leur maîtrise des enjeux environnementaux et des potentialités économiques des zones humides dans l'optique d'une meilleure prise en compte de la valeur totale des zones humides dans les politiques d'aménagement ;
- les participants déterminent les éléments fondamentaux du Plan d'action pour la gestion des zones humides au Burkina Faso.

Ce document rapporte le contenu, le déroulement et les résultats de ces ateliers et en tire les conclusions générales et les perspectives.

II. METHODOLOGIE ET CONTENU DES FORMATIONS

La formation a été réalisée en deux ateliers adressés respectivement aux acteurs des structures déconcentrées de gestion et de conservation de zones humides

puis aux membres du Comité National Ramsar et structures centrales. Le premier atelier a été tenu dans la province du Boulkiemdé à Koudougou, dans l'enceinte du Centre Unitas du 24 au 26 juillet 2012 et le second s'est déroulé du 31 juillet au 2 août 2012 à l'Hôtel Mitibkieta de Kombissiri dans la province du Bazèga.

L'équipe de formateurs était composée du Professeur OUABDA Jean-Marie, Expert environnementaliste spécialisé sur les zones humides et de Madame KONKOBO Brigitte, Spécialiste en économie de l'environnement et des ressources naturelles.

Chaque atelier de formation a comporté en plus de la cérémonie d'ouverture et d'une séance de présentation du contexte, 2 phases : une phase consacrée aux présentations suivies d'échanges et une deuxième phase pour l'identification d'actions prioritaires pour la gestion durable des zones humides.

Trois présentations ont été faites au cours de la première phase successivement sur les généralités sur les zones humides, les évaluations économiques des zones humides et le cas concret de l'évaluation économique de la zone humide du Sourou au Burkina Faso.

- Dans la session d'introduction générale aux zones humides, le Professeur OUADBA Jean Marie a abordé les points relatifs aux définitions, aux typologies, aux caractéristiques écologiques et biophysiques, aux biens et services environnementaux fournis, à la valeur des écosystèmes des zones humides, aux menaces et pressions et à la nécessité d'une approche écosystémique et intégrée de la gestion durable des zones humides.
- Dans la session consacrée aux évaluations économiques des zones humides, Madame KONKOBO Brigitte définit et justifie les évaluations économiques des zones humides, développe le concept de valeur économique totale et ses composantes, puis relate et commente les approches et les techniques présentement utilisées, les étapes de leur mise en œuvre, leurs avantages et leurs inconvénients.
- Au cours de la session de présentation de cas sur l'évaluation économique de la zone humide du Sourou, le Professeur OUADBA qui est co-auteur de cette évaluation, décrit le contexte général du Sourou, expose les quelques problèmes environnementaux et contraintes de la vallée du Sourou, relate la méthodologie de l'étude ainsi que ses limites et enfin présente et commente les résultats obtenus.

Forts des informations et de la sensibilisation acquises sur les zones humides, leurs valeurs économiques et les menaces dont elles sont sujettes, les participants sont alors invités, dans la seconde phase de l'atelier, à identifier les actions conséquentes de gestion et de conservation de ces écosystèmes.

A cette phase de l'atelier, deux groupes composés chacun de tous les types d'acteurs présents sont constitués. Puis un travail de groupe par étapes successives est effectué pour identifier premièrement les aspects importants

prioritaires à prendre en compte pour la gestion durable des zones humides et deuxièmement opérer une planification de leur mise en œuvre.

Dans la première étape, chaque groupe identifie les menaces (effets et impacts négatifs observés sur les zones humides), leurs sources (fléaux naturels ou anthropiques), les indicateurs pouvant être utilisés comme points d'entrée et enfin les situations souhaitées. Les situations souhaitées sont ensuite mises en commun et les plus prioritaires sont identifiées en plénière.

Les travaux de groupes reprennent alors en une seconde étape pour identifier et planifier les actions à mettre en œuvre pour aboutir aux situations souhaitées prioritaires. Il s'agit de déterminer les indicateurs, les responsables et les partenariats de mise en œuvre des actions et activités retenues.

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER DE KOUDOUGOU

1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier de Koudougou

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de Koudougou a été ponctuée par le mot de bienvenue du Représentant de Monsieur le Maire de Koudougou et le discours d'ouverture prononcé par Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable.

Monsieur le Représentant du Maire a, au nom du Conseil municipal et des populations, exprimé sa gratitude pour l'honneur fait à sa commune pour abriter un atelier d'une telle importance et souhaité aux participants la bienvenue, un bon séjour et plein de succès à leurs travaux.

Dans son mot d'ouverture de l'atelier, Monsieur le Secrétaire Permanent a aussi remercié les participants pour l'intérêt qu'ils accordent aux zones humides. Il a ensuite situé la tenue de ces ateliers de formation dans la dynamique générale des efforts pour assurer une politique d'environnement et de développement durable et dans le cadre particulier des objectifs de renforcement des capacités de acteurs clefs en matière de gestion des zones humides.

Relevant la nécessité de mesures et d'approches nouvelles pour faire face aux menaces aggravées que courent les zones humides dans le contexte présent de changement climatique, il a invité les participants à la tâche et souhaité des résultats probants à l'issus des travaux.

Il a enfin renouvelé sa gratitude à l'endroit de l'UICN ainsi que ses espérances de poursuite des fructueuses coopérations avec cette institution qui accompagne les efforts du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable et déclaré l'ouverture de l'atelier.

Outre le Secrétaire Permanent du CONEDD et le représentant du Maire de Koudougou, Madame Alice HONADIA et Monsieur Aliou FAYE de l'UICN-PACO étaient également présents à l'ouverture des travaux.

L'atelier de Koudougou a vu la participation de quinze (15) conservateurs de zones humides inscrites sur la liste Ramsar, un représentant de chacune des cinq (5) Agences de bassin de l'eau du Burkina Faso, un planificateurs de

chacune de six (6) Directions Régionales de l'Economie et de la Planification (DRED) des régions abritant les sites Ramsar, un responsable de chacun des cinq (5) Périmètres halieutiques d'intérêt économique que compte le pays.

2. Résultats des travaux de l'atelier de Koudougou

Conformément à la méthodologie globale décrite plus haut, les travaux se sont effectués en plénière et en deux groupes de travail. Monsieur Somanégré NANA du SP/CONEDD a assuré la modération de l'atelier et Messieurs Sana BOUDA du SP/CONEDD et Roch NOMBRE du Périmètre Halieutique d'Intérêt Economique de Bagré le rapportage.

La présidence des travaux du groupe 1 a été assurée par Monsieur Ousmane NANA, DREP du Centre-Est et le rapportage par Madame Asseto BONKOUNGOU, Conservatrice du Lac Dem et Monsieur Georges NAMOANO, Conservateur du Parc National d'Arly.

La présidence des travaux du groupe 2 a été assurée par Monsieur Teleho LOYARA, DREP des Cascades et le rapportage par Monsieur Mamadou KARAMA, de l'Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF) de la Comoé-Léraba.

Avant le démarrage des travaux de l'atelier, un tour de table a permis aux participants de se présenter et d'indiquer leurs attentes qui se rapportent au besoin d'une meilleure connaissance des zones humides et de leurs valeurs économiques, mais aussi au-delà du présent atelier, au renforcement de leurs capacités en tant que structures déconcentrées, pour engager des activités d'information et de sensibilisation des acteurs de terrain, pour une utilisation utile et durable des zones humides.

Le Secrétaire permanent a, à l'intention des participants, présenté le contexte général de la question de l'environnement et du développement durable au Burkina Faso et celui particulier de l'élaboration de la politique nationale en matière de zones humides. Il a également fait état de l'élaboration en cours de critères et d'indicateurs et d'une politique nationale pour le développement durable.

A la suite de Monsieur le Secrétaire Permanent, Monsieur Faye de l'UICN a rassuré les participants qu'il a pris bonne note de leurs attentes et formulé ses souhaits que les résultats de l'atelier soient atteints, pour permettre une contribution plus soutenue de son Institution aux efforts de gestion durable des zones humides du Burkina Faso. Il a dans ce sens relaté les dispositions actuelles et celles en perspectives au niveau de l'UICN pour un développement durable dans un contexte de changement climatique.

Des présentations faites au cours de l'atelier et des échanges qui ont suivi, les points suivants peuvent être retenus :

- la valeur économique des zones humides inclut en plus des valeurs d'usages directs ou indirects, des valeurs non d'usage et les biens et ces écosystèmes procurent des services d'approvisionnement, de régulation, de culture et d'agrément très souvent sous-estimés ;

- les participants ont notamment cités des exemples de biens et services d'approvisionnement qui participent au développement socio-économique des populations et des localités comme l'irrigation, l'exploitation halieutique, etc. précisant que leur comptabilisation dans les évaluations permettrait de mieux convaincre les acteurs impliqués dans la gestion des zones humides ;
- les participants qui ont pu s'imprégner pour une première fois pour certains, de la notion de zones humides et comprendre qu'elle est plus globale que sectorielle, se sont en général déclarés très satisfaits de savoir que des approches et techniques sont présentement élaborées pour évaluer la valeur économique des zones humides ;
- ils ont largement exprimé le souhait que les pratiques d'évaluations économiques des zones humides se développent et s'appliquent à plusieurs cas typiques pour servir d'outil de sensibilisation ;
- ils ont également souhaité que d'autres sessions de formation puissent se tenir pour leur permettre d'avoir une maîtrise de toutes les notions apprises et de les appliquer.

Les travaux de groupe ont permis d'identifier les problèmes et les menaces qui pèsent sur les zones humides et les situations souhaitées pour leur gestion durable. Ils ont abouti à des résultats très diversifiés et pertinents qui traduisent la qualité d'acteurs qui vivent les réalités de terrain des participants. La problématique de l'occupation des berges par les populations a notamment été relatée comme une préoccupation majeure par tous.

La mise en commun et la priorisation des situations souhaitées effectuées en plénière ont abouti aux 5 situations souhaitées suivantes comme étant les plus prioritaires :

- le couvert végétal, particulièrement celui des berges des zones humides est restaurée ;
- la pauvreté est réduite et les revenus des populations sont améliorés ;
- l'eau de bonne qualité biologique est disponible ;
- les espèces aquatiques sont préservées ;
- le développement des plantes envahissantes est maîtrisé.

Après la formulation de ces situations souhaitées prioritaires, la deuxième étape des travaux de groupe a permis d'identifier les actions à entreprendre pour y parvenir, des activités, des indicateurs de résultats et de situer les responsabilités et les partenariats à développer. Le temps et l'épuisement des participants n'a pas permis une synthèse en plénière de ces résultats, mais comme l'annexe 7 le montre en détail, les idées découlant des travaux des deux groupes sont convergentes et complémentaires.

Les participants ont particulièrement relevé à posteriori que :

- le renforcement des capacités était une composante transversale indispensable ;
- les insuffisances institutionnelles et organisationnelles doivent être considérées comme des contraintes de gestion durable des zones humides ;

- ils sont satisfaits du travail qu'ils ont abattu et formulent l'espoir que ces résultats soient effectivement pris en compte dans la finalisation du plan d'action national pour les zones humides.

IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER DE KOMBISSIRI

1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier de Kombissiri

Le Directeur Provincial de l'Environnement et du Développement Durable du Bazèga a, au nom du Directeur Régional du Centre-sud, prononcé le mot de bienvenue aux participants. Il a exprimé la reconnaissance des autorités régionales pour le choix porté sur Kombissiri pour abriter l'atelier. Rappelant que le Centre-Sud partage avec le Centre-Est l'importante zone humide de Bagré sur laquelle est développé un pôle de croissance, il a souhaité la prise en compte de mesures écologiques, économiques et sociales pour assurer un développement durable de ce site. Il a terminé en souhaitant aux participants un bon séjour et plein succès à leurs travaux.

Prenant ensuite la parole, Madame la Directrice de la Division du Partenariat et des Conventions Internationales en matière d'Environnement a, au nom de Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, remercié les participants pour leur présence à l'atelier. Elle a ensuite rappelé l'importance des zones humides et les menaces dont elles sont l'objet et relevé la nécessité d'approches de valorisation et de gestion radicalement nouvelles pour gagner le défi de leur conservation. Tout en soulignant les efforts déjà développés et situant l'objectif de l'atelier dans ce sens, Madame la Directrice a souhaité qu'il renforce effectivement la capacité des participants à imaginer les solutions idoines aux problèmes qui se posent aux zones humides. Saisissant l'occasion, elle a réitéré la gratitude du SP/CONEDD à l'endroit de l'UICN pour son constant soutien, avant de déclarer l'atelier ouvert au nom du Secrétaire Permanent.

Ont pris part à cet atelier, quinze (15) membres du Comité National Ramsar, un représentant du PAGIRE, un représentant de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances, un représentant de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, un représentant du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable et une personne ressource qui accompagne le processus d'élaboration de la politique nationale.

2. Résultats des travaux de l'atelier de Kombissiri

La présidence des travaux en plénière a été assurée par Monsieur Maurice THIOMBIANO, Vice-président du Comité National Ramsar, Monsieur Somanégré NANA du SP/CONEDD en a assuré la modération et le rapportage a été assuré par Messieurs Sana BOUDA et Louis OUEDRAOGO du SP/CONEDD.

La présidence des travaux du groupe 1 a été assurée par Monsieur Valentin TIENTEGE, membre du Comité National Ramsar, et le rapportage par Monsieur

Pingdebamba SAWADOGO de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances.

La présidence des travaux du groupe 2 a été assurée par le Professeur André KABRE, membre du Comité National Ramsar et Monsieur Arouna DERRA de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en a assuré le rapportage.

De la première phase consacrée aux présentations suivies d'échanges, on retient les éléments essentiels suivants :

- certaines présentations ont constitué des rappels pour la plupart des participants et une mise à niveau pour d'autres compte tenu de leurs profils et de leurs expériences ;
- les participants ont hautement apprécié la formation, surtout que le concept d'évaluations économiques des zones humides est relativement nouveau et est toujours objet de recherche d'amélioration ;
- ils ont également souhaité que des études de cas soient faites sur d'autres sites, à l'image de celle effectuée pour les Sourou.

La deuxième phase a démarré avec la première étape des travaux de groupe consacrés à l'identification des menaces et des situations souhaitées. Les résultats de ces travaux de groupes (annexe 13) ont été analysés en plénière en intégrant les situations souhaitées retenues par l'atelier de Koudougou pour donner la liste des six (6) situations souhaitées suivante par ordre de priorité :

- le cadre institutionnel pluridisciplinaire est renforcé ;
- le couvert végétal des bassins-versants et particulièrement des berges des zones humides est restauré et protégé ;
- les pollutions et la prolifération des plantes envahissantes sont maîtrisées ;
- la diversité biologique des zones humides est reconstituée et particulièrement, les ressources halieutiques et fauniques sont mieux gérées ;
- les ressources en eau de bonnes qualités physico-chimique et biologique sont accrues et pérennisées ;
- les biens et services (économique, écologique, social, culturel, etc.) des zones humides sont mieux gérés, protégés et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La deuxième étape des travaux de groupe a permis d'identifier des actions et activités à entreprendre pour aboutir aux situations souhaitées ainsi que les indicateurs de résultats, tout en définissant les acteurs à impliquer et les partenariats à développer (Cf. annexe 14).

V. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

Comme le déclarait le Représentant du Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable dans son mot de clôture, ces ateliers de formation ont atteint leurs objectifs d'information et de sensibilisation des acteurs de la planification, de la gestion et des aménagements des zones humides. Les planificateurs et les conservateurs ont pu comprendre davantage la notion de zones humides. La réalité et l'ampleur des risques que courent les zones humides du Burkina Faso ont été mieux appréhendées par l'ensemble des participants. La nécessité d'une vision éco-

systémique de ces entités et d'une approche holistique de la planification de leur gestion a été perçue et relevée avec insistance par l'ensemble des participants.

Si la maîtrise des techniques d'évaluation reste toujours une quête pour les participants, les présentations faites sur ces sujets leur ont permis de se rendre compte que les valeurs des zones humides vont bien au-delà de celles ordinairement perçues. La nécessité de développer davantage ces évaluations économiques et de les appliquer sur plusieurs zones humides pour servir d'outils d'interpellation des populations et des autorités a été ressortie. Tout au moins, des séances similaires de formation sur les valeurs économiques des zones humides à l'intention des autres acteurs, notamment les collectivités territoriales seraient pertinentes.

La formation a également permis aux participants d'identifier en toute connaissance, des actions et des activités cohérentes à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'action national. Ces éléments de planification venant aussi bien d'acteurs de structures déconcentrées et de terrain que de ceux de structures centrales, constituent à n'en pas douter un référentiel précieux pour l'élaboration du Plan national d'action pour les zones humides.

Mais un tel Plan d'action national gagnerait plus de pertinence s'il s'intègre dans une dynamique sous-régionale compte tenu de la caractéristique transfrontalière de ces écosystèmes. En cela, la contribution déjà très précieuse de l'UICN mérite d'être saluée à sa juste valeur et encouragée pour des perspectives meilleures.

ANNEXES

1. Les Termes de références de l'atelier de Koudougou
2. Listes des participants à l'atelier de Koudougou
3. Agenda de l'atelier de Koudougou
4. Mot de bienvenue du Représentant du Maire de Koudougou
5. Discours d'ouverture du SP/CONEDD
6. Résultats des travaux de groupe à l'atelier de Koudougou, identification des situations souhaitées
7. Résultats des travaux de groupe à l'atelier de Koudougou, définition des actions et des indicateurs
8. Les Termes de références de l'atelier de Kombissiri
9. Listes des participants à l'atelier de Kombissiri
10. Agenda de l'atelier de Kombissiri
11. Mot de bienvenue du Représentant du DREDD du Centre Sud
12. Discours d'ouverture du SP/CONEDD prononcé par la DPCIE
13. Résultats des travaux de groupe à l'atelier de Kombissiri, identification des situations souhaitées
14. Résultats des travaux de groupe à l'atelier de Kombissiri, définition des actions et des indicateurs
15. Mot de clôture du SP/CONEDD prononcé par le Point Focal de la CDB

ANNEXE 1

Termes de référence pour la formation des planificateurs régionaux et des conservateurs des sites Ramsar sur les fonctions des zones humides.

I. Contexte et Justification

Au Burkina Faso, d'importants efforts restent à fournir par les pouvoirs publics pour intégrer les considérations écologiques et économiques dans l'aménagement et la gestion des ressources naturelles des zones humides. Ces ressources sont de plus en plus reconnues comme un stock de capital naturel¹ qui génère des flux de biens et services ayant une valeur économique.

Cependant ces considérations sont encore trop peu connues des décideurs politiques, et peu prises en compte dans les politiques d'aménagement qui ne reconnaissent pas à leur juste valeur, toutes les contributions des zones humides aux économies locales et nationales. La gestion durable de ce capital permet pourtant d'assurer des flux économiques durables pour les populations qui en dépendent et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés au changement climatique. La connaissance sur les fonctions naturelles et la valeur des flux économiques fournit une information capitale sur l'état de santé de ce capital naturel. Leur dégradation ou leur disparition due à la mauvaise gestion et/ou aux effets du changement climatique entraîne inéluctablement une baisse des fonctions et des flux économiques de biens et services, et partant une aggravation du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations.

Le Burkina Faso, signataire de la Convention de Ramsar a mis en place un « Comité national Ramsar » (CNR) regroupant tous les secteurs d'activités socioprofessionnelles concernés par l'aménagement et la gestion des zones humides. Il a par ailleurs érigé en sites Ramsar, quinze entités zone humide. Les capacités des planificateurs et des conservateurs méritent d'être renforcées pour leur permettre de jouer leur rôle dans la définition des politiques favorables à l'utilisation des zones humides qui soit durable du point de vue écologique et économique.

Le projet « *Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest* » a été mis en place dans le cadre du PREMI, l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement de l'UICN-PACO financée principalement par l'Asdi. Il a en vue d'améliorer les politiques d'aménagement et de valoriser les zones humides en Afrique de l'Ouest au profit des populations et des écosystèmes naturels. Cette amélioration de politique passe non seulement par la génération des connaissances sur les valeurs économiques des zones humides, mais également par la formation des membres des planificateurs et des conservateurs de sites sur les fonctions écologiques et les valeurs économiques des zones humides. A travers la formation des membres des planificateurs et des conservateurs de sites, il est attendu une amélioration de leur connaissance sur le rôle des zones humides et une dynamisation des comités nationaux afin qu'ils jouent

¹ UNDP-UNEP. 2008. Making the economic case: A primer on the economic arguments for mainstreaming Poverty-Environment linkages into national development plans.

pleinement leur rôle d'appui-conseil aux décideurs politiques.

Son appui s'inscrit dans une dynamique régionale qui vise à renforcer, au niveau national et à travers des ateliers thématiques de formation, les capacités des acteurs spécialisés sur les zones humides dont les membres des planificateurs et des conservateurs de sites. En effet, une évaluation économique complète des zones humides suppose, tout d'abord, **de connaître toutes les fonctions remplies par celles-ci ainsi que de savoir détecter les effets de ces fonctions pour finalement en déduire le service rendu et lui attribuer une valeur économique appropriée.**

On peut facilement imaginer que la méconnaissance de certaines fonctions importantes liées à une zone humide conduira à sous-évaluer la valeur de celle-ci. L'organisation de sessions de formation à l'intention des membres des planificateurs et des conservateurs de sites sur ces fonctions contribuera, d'une part à améliorer leurs connaissances sur la relation organique existant entre les composantes des écosystèmes humides et concourant à des conséquences communes et les services rendus, comme étant « un bénéfice que les humains obtiennent des écosystèmes », et d'autre part au développement de plans d'action nationaux en vue de leur dynamisation pour qu'ils soient des relais auprès des pouvoirs pour la prise en compte des aspects écologiques et économiques dans les aménagements et la gestion des écosystèmes des zones humides.

II. Objectifs de la formation

2.1. Objectif général

L'objectif général des ateliers de formation est d'améliorer la compréhension des fonctions des milieux humides (sur le régime des eaux, la qualité des eaux, les forces érosives, habitat et biodiversité, etc.), leurs effets (internes et externes sur l'environnement) et leur perception (services rendus, risques) par les sociétés à partir des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des milieux humides déterminés dans les études de cas nationales ;

2.2. Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, la formation vise à :

- Sensibiliser et informer les participants sur les enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides nationales (réf. Etudes de cas) ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action du comité national Ramsar.

III. Résultats attendus/Produits

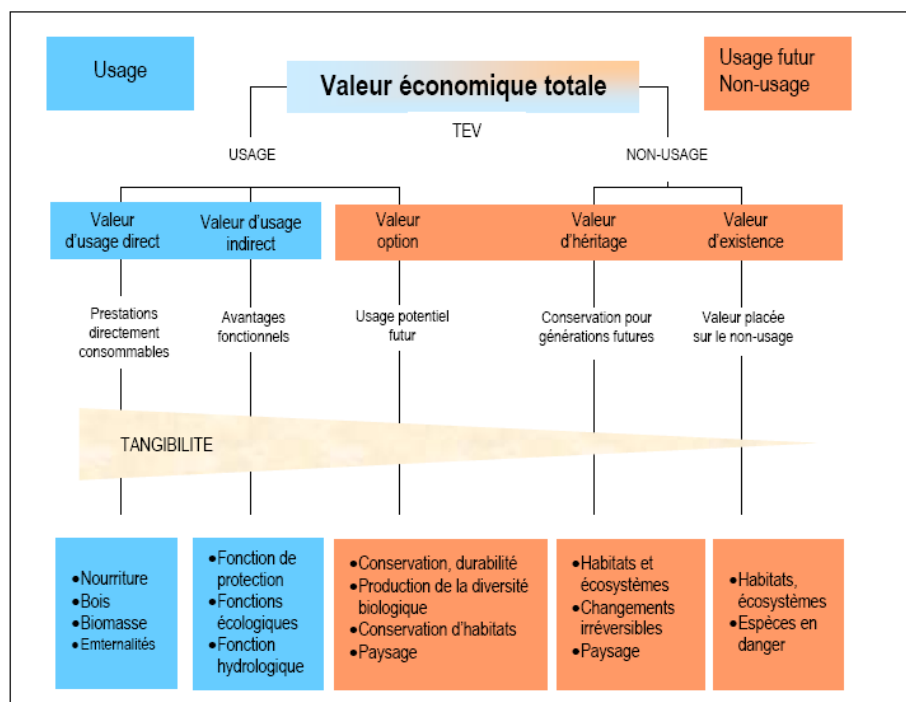
Les résultats attendus aux termes de la formation sont :

- **Résultat 1** : les participants renforcent leurs connaissances et leur maîtrise des enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides étudiées dans l'optique d'un aménagement physique et/ou de gestion de cet écosystème-type ;
- **Résultat 2** : un plan d'action type du comité national Ramsar est élaboré.

IV. Approches méthodologiques

Le cadre conceptuel ci-dessous basé sur la Valeur Economique Totale a été considéré pour l'évaluation économique des zones humides par l'UICN-PACO dans le cadre du Projet. Quatre études préliminaires ont été produites dans les pays concernés (Burkina Faso ; Mali ; Guinée-Bissau et Sénégal) et pouvant servir de base à la session de formation afin de mieux cerner les fonctions et les services et biens rendus par les écosystèmes des zones humides.

Les consultants identifieront et analyseront davantage avec les participants, les valeurs d'usage et de non-usage des ressources naturelles associées aux écosystèmes concernées (source : Munasinghe, 1992).



V. Equipe

de consultants

Les sessions de formation seront conduites par un expert environnementaliste spécialisé sur les questions des zones humides et un expert économiste ayant été en charge des études préliminaires sur la valeur économiques des zones humides nationales. **Lieux, durée et autres conditions de l'atelier**

L'atelier de formation se tiendra du **24 au 26 juillet 2012** au Centre Unitas de Koudougou. Les séminaristes sont attendus dans ledit centre le 23 juillet 2012 à partir de 15 h. Ils y seront logés et un service de restauration de midi y sera assuré pour favoriser le bon déroulement de la formation.

Les nuitées des participants seront prises en charge selon les textes sur les programmes et projets. Ils sont invités à se regrouper à 3 participants au moins pour bénéficier de prise en charge du chauffeur et du carburant sinon seulement les frais de transports communs seront pris en charge.

VII Participants

Prendront part à cette formation :

- Quinze (15) conservateurs de parcs et réserves de faune,
- Six (6) planificateurs des régions abritant des parcs et/ou des réserves de faune,
- Cinq (5) responsables des Agences de Bassin de l'Eau

Quatre (4) responsables de Périmètre Halieutique d'Intérêt Economique

ANNEXE 2
Atelier de Koudougou / Liste de présence

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structures	Groupe	Tél + Email
1.	AKOABOU Stéphane	AEL/Dori	Groupe I	78 96 77 68 akoabous@yahoo.com
2.	BIKIENGA Salamata	DPEDD/Comoé	Groupe II	70 28 92 34 salibiki@yahoo.fr
3.	BONCOUNGOU K. Asséto	DPEDD/Sanmatenga	Groupe I	70 27 02 06 koumboas@yahoo.fr
4.	BOUDA Sana	SP/CONEDD		sanabouda@yahoo.fr
5.	DABIRE Koffi Emmanuel	DPEDD/Oudalan	Groupe II	70 74 00 70 koffiemmanueldabire@yahoo.fr
6.	DEMBELE François d'Assise	DREP/Hauts Bassins	Groupe I	70 26 93 90 demfrank@yahoo.fr
7.	DIABATE Siaka	DPEDD/Sourou	Groupe II	70 27 43 46 siakadiabatesat@yahoo.fr
8.	DRABO Baba	DREP/Nord	Groupe II	70 53 01 77 baba.drabo@yahoo.fr
9.	DRABO Simon	DPEDD/Leraba	Groupe I	70 26 44 89 drabosi@yahoo.fr
10.	GNESSIEN Pakoum	DPEDD/Yagha	Groupe I	70 96 96 16 gnessienpakoum@yhaoo.fr
11.	KABORE T. Jean Sylvain	DPEDD/Oubritenga, PHIE/Ziga	Groupe II	70 11 09 89 kabsylvain5@yahoo.fr
12.	KARAMA Mamadou	AGEREF/Comoé-Léraba	Groupe II	70 26 06 94 mfkarama@yahoo.fr
13.	KONKOBO Brigitte	Consultante		konkobo.brigitte@yahoo.fr
14.	KUELA Tony Delwindé	DREP/Est	Groupe I	70 26 61 13 kuelatony@yahoo.fr
15.	LOYARA Télého	DREP/Cascades	Groupe II	70 26 74 24 loyara2003@yahoo.fr
16.	NAMOANO Y. Georges	Parc National d'Arly	Groupe I	70 01 62 46 na moano_yg@yahoo.fr

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structures	Groupe	Tél + Email
17.	NANA Ousmane	DREP/CE	Groupe I	70 23 02 61 ousmanenana_2@yahoo.fr
18.	NANA Somanegré	SP/CONEDD	Groupe I	nanasomanegre@yahoo.fr
19.	NOMBRE Roch Armand	PHIE/Bagré	Groupe II	70 11 94 96/78 02 00 21 nombroch@yahoo.fr
20.	OUEDRAOGO Hamado	AEG/Gourma	Groupe II	76 30 90 76 oudraogo91@yahoo.fr
21.	OUEDRAOGO K. Laurent	AE/Cascades	Groupe I	70 16 95 14/78 69 50 76 ki_laurent@yahoo.fr
22.	OUEDRAOGO Souleymane	PHIE/Kompienga	Groupe I	70 25 44 48/78 16 16 57 soulmanoued@yahoo.fr
23.	SAKANDE Pogbi	DPEDD/Kompienga	Groupe II	70 63 21 93 sakandeclover@yahoo.fr
24.	SANON Fatogoma Oscar	DREP/CN	Groupe II	70 42 85 28/40 45 34 25 oscarsanon@yahoo.fr
25.	SANOY Youssouf	Parc National W	Groupe II	78 83 08 47 sanouyoussouf@yahoo.fr
26.	SAWADOGO Boukary	AE/Nakambé	Groupe II	70 06 52 70 sawadogob@yahoo.fr
27.	SAWADOGO Boureima	DPEDD/Houet	Groupe I	70 85 23 44 76 00 45 11 sboureima74@yahoo.fr
28.	SAWADOGO T. Salam	DPEDD/Bam	Groupe I	70 28 10 03 stibosalam@yahoo.fr
29.	TAGNABOU D. Lazare	DPEDD/Yatenga	Groupe I	70 73 35 60 wedambatia@yahoo.fr
30.	TASSEMBEDO Moustapha	PHIE/Sourou		76 65 13 03 tasmoustapha@yahoo.fr
31.	TIEMTORE Issiaka	AE/Mouhoun	Groupe I	tiemtoss@yahoo.fr
32.	YAMEOGO G. Gustave	DPEDD/Boulgou	Groupe I	70 11 07 27 yameogog.gustave@yahoo.fr
33.	ZIDA P. Célestin	DPEDD/Tapoa	Groupe II	70 23 78 13 zidpouscel@yahoo.fr
34.	ZONGO Julien	DREP/Sahel	Groupe I	70 38 58 81/40 46 02 09 zongojulien@yahoo.fr

ANNEXE 3 : Agenda de l'atelier de Koudougou

Horaires	Activités	Responsable	Observation
JOUR 1 : 23 juillet 2012			
15h30 à 20h00	Accueil et installation des participants au Centre UNITAS de Koudougou	Comité d'organisation	
20h00 à 21h30	Diner	Comité d'organisation	
JOUR 2 : 24 juillet 2012			
8h30 à 9h00	Enregistrement et installation des participants dans la salle des travaux	Comité d'organisation	
9h00 à 9h15	Mot de bienvenue de Monsieur le Maire	Comité d'organisation	
9h15 à 9h30	Discours d'ouverture de Monsieur le SP/CONEDD	Comite d'organisation	
9h30 à 10h00	Pause café	Comité d'organisation	
10h00 à 10h05	Informations diverses	Comite d'organisation	
10h05 à 10h15	Adoption du programme de travail	participants	
10h15 à 12h30	Sessions 1 : Introduction générale aux zones humides	Formateurs	
12h30 à 14h30	Pause déjeuner	Comité d'organisation	
14h30 à 16h00	Sessions 2 : Introduction générale aux zones humides (suite)	Formateurs/participants	
16h00 à 16h15	Pause café	Comité d'organisation	
16h15 à 17h30	Evaluation économique des zones humides	Formateurs/participants	
17h30	Fin de la deuxième journée	Formateurs/participants	
JOUR 3 : 25 juillet 2012			
9h00 à 10h30	Présentation étude de cas	Formateurs/participants	
10h30 à 10h45	Pause café	Comite d'organisation	
10h45 à 12h45	Suite Présentation études de cas	Formateurs/participants	
12h45 à 14h30	Pause déjeuner	Comité d'organisation	
14h30 à 16h00	Suite et fin Présentation études de cas	Comité d'organisation	
16h00 à 16h15	Pause café	Comité d'organisation	

16h15 à 17h30	Introduction à l'élaboration de plan d'action zones humide et formation de groupes de travail		
17h30	Fin de la troisième journée		
JOUR 4 : 26 juillet			
9h00 à 10h30	Exercices sur l'élaboration de plan d'action en groupes	Formateurs/participants	
10h30 à 10h45	Pause café	Comité d'organisation	
10h45 à 12h45	Suite Exercices sur l'élaboration de plan d'action en plénière	Formateurs/participants	
12 h45 à 14h30	Pause déjeuner	Comité d'organisation	
14h30 à 16h30	Exercices sur l'élaboration de plan d'action en groupes	Formateurs/participants	
16h30 à 17h30	Mise en commun en plénière des Exercices sur l'élaboration de plan d'action en groupes	Formateurs/participants	
17h30	Fin de l'atelier		
Jour 5 : 27 juillet			
	Départ des participants		

ANNEXE 4

Atelier de Koudougou

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire de Koudougou

**Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement
et le Développement Durable,
Madame et Monsieur les Représentants de l'UICN,
Chers invités,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un honneur pour moi, pour le conseil municipal et pour toute la population de la commune, de prendre la parole pour souhaiter la bienvenue à tous dans cette ville de Koudougou.

Si l'on peut ignorer les appellations des zones humides dans des langues étrangères ou même dans sa propre langue, nous savons tous que nul être vivant, - animal ou végétal - ne peut prétendre à l'existence sans leurs ressources ou leurs services.

De nombreuses habitations ancestrales y compris celles qui ont évolué en cette ville de Koudougou, se sont établies autour d'une zone humide. Je ne m'attarderais pas sur leurs importances actuelles comme sources et moyens d'existence et de développement de nos populations. Ceci n'est il pas l'objet de vos travaux ici ?

- **Monsieur le Secrétaire Permanent,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est un véritable honneur et une source de fierté pour nous de vous accueillir dans notre commune sur un sujet d'une telle importance, et qui donnera une visibilité plus accrue à notre commune. Je vous rassure donc de notre soutien et vous souhaite un agréable séjour à Koudougou.

Plein succès à votre atelier qui vise le renforcement des capacités des acteurs pour mieux gérer ces ressources au profit des générations présentes et celles futures.

Je vous remercie

ANNEXE 5

Atelier de Koudougou

Discours d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable

**Monsieur le Maire de la Commune de Koudougou,
Madame et Monsieur les Représentants de l'UICN,
Messieurs les Directeurs et chefs de services,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord, et à la suite de Monsieur le Maire, vous souhaiter à mon tour, la bienvenue et vous exprimer mes sincères remerciements d'honorer de votre présence au présent atelier.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place d'une convention internationale dite Convention de Ramsar adoptée depuis le 2 février 1971 à Ramsar en Iran, pour prendre en compte la gestion durable des zones humides, atteste de l'importance que la communauté internationale accorde à ces écosystèmes pour la conservation des ressources naturelles et le bien être des communautés.

En effet, vous êtes pour la plupart ici présents, sans ignorer que les zones humides offrent un large éventail de services écosystémiques aux communautés humaines et des habitats importants de survie à la flore et à la faune.

Malgré sa situation de pays sahélien, le Burkina Faso regorge de nombreuses zones humides très diversifiées. On peut citer à titre d'exemple des zones humides naturelles telles que les marais, les plaines d'inondation, les cours d'eau, les lacs et les mares et des zones humides artificielles telles que les bassins de traitement des eaux usées et les barrages.

La gestion et la conservation de ces zones humides font de plus en plus l'objet d'une attention particulière, du fait notamment de la dégradation qui les affecte sous l'effet combiné de la sécheresse, de la croissance démographique, de la pauvreté et des activités anthropiques.

Dans un contexte de changement climatique, et eu égard à la dégradation continue des écosystèmes en général et des zones humides en particulier, il est envisagé à l'instar des autres secteurs environnementaux comme ceux des forêts, de la faune, de l'eau, du foncier, de l'élevage, de la santé, etc. d'élaborer une politique nationale spécifique en matière de conservation et de gestion durable des zones humides du Burkina Faso.

Mesdames et Messieurs,

Assurément, le défi qui se pose au Burkina Faso, c'est la gestion durable de ces zones humides pour les générations présentes et futures. Il nous faut absolument trouver un équilibre entre l'exploitation des biens et des services qu'offrent les

zones humides pour la satisfaction des besoins humains et la préservation de ces importants écosystèmes et de leurs ressources, et ce, à travers des approches de valorisation et de gestion radicalement nouvelles.

Déjà, le Burkina Faso est partie prenante de la Convention de Ramsar et a procédé dans ce cadre à la mise en place d'un Comité National Ramsar, et à l'inscription à nos jours de quinze (15) sites d'importance internationale sur la liste Ramsar couvrant une superficie totale d'environ 652 500 hectares.

Des efforts restent cependant à faire tous les niveaux, et l'élaboration de la Politique Nationale sur les Zones Humides et de son plan d'action, sur la base d'un ensemble de connaissances scientifiques, est fondamentale.

C'est la raison pour laquelle, le présent atelier de formation est organisé pour renforcer les capacités des acteurs clefs que vous êtes, aussi bien pour l'élaboration de ces instruments que pour leur mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Je sais que durant ces trois jours, l'intérêt que vous porterez à ces sessions de partages permettront à tous d'appréhender davantage les fonctions et les services que nous rendent les zones humides, mais surtout d'apprécier avec une vue plus précise, les valeurs économiques de ses services.

Monsieur le Maire, Chers séminaristes,

C'est le lieu pour moi, de réitérer toute notre gratitude à l'UICN qui nous a toujours accompagné dans nos efforts de gestion de l'environnement en général et qui en particulier, nous a apporté le soutien technique et financier nécessaire pour l'organisation du présent atelier.

En souhaitant une pleine réussite à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier de formation des planificateurs régionaux et des conservateurs des zones humides.

Je vous remercie !

ANNEXE 6

Identification des menaces et des situations souhaitées à l'atelier de Koudougou

1. Résultats des travaux du Groupe I

Fléaux/ contraintes /naturelle	Pratiques anthropiques	Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situation souhaitée
Vents violents		Erosion éolienne		Baisse de la fertilité des sols	Absence ou présence de certaines espèces	Fertilité des sols restaurée
				Baisse des productions	Rendement/ha	Productions accrues
		Destruction des cultures	Superficie détruite	Insécurité alimentaire	Nombre de ménage concerné	Autosuffisance alimentaire assuré
		Destruction de la végétation	Superficie	Désertification	Superficie	Végétation restaurée
		Destruction des habitats	Nombre	Perte de la biodiversité	Nombre d'espèces	Habitats conservés
Fortes variations des températures		Fortes évapotranspiration et l'évaporation		Assèchement des retenus et cours d'eau		Evapotranspiration et l'évaporation réduites
				Migration des espèces animales	Nombre d'espèces concernées	
				Emigration des populations humaines	Nombre de personnes concernées	
		Mortalité de certaines espèces		Perte de la biodiversité	Nombre d'espèces disparues/rares	Diversité biologique préservée
				Proliférations des espèces nuisibles		Prolifération réduite
		Baisse de la reproduction		Diminution des communautés végétales et animales		Reproduction accrue
		Propagation de maladies		Disparition des espèces	Taux de mortalité	Maladies réduites
		Destruction des		Baisse de la fertilité		Fertilité des sols est

Fléaux/ contraintes /naturelle	Pratiques anthropiques	Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situation souhaitée
		micro-organismes du sol		des sols		améliorée
Baisse de la pluviométrie		Modification du lit majeure de retenus et cours d'eau	Superficie	Diminution du volume d'eau	Volume d'eau ;	L'eau est mieux gérée
		Baisse de la production (animale, végétale)	Rendement/ha Nombre de têtes	Diminution des communautés animales et végétales	Nombre d'espèces disparu	La production est accrue
				Diminution des puits de carbone		
				Baisse de la nappe phréatique		
Inondation		Destruction des cultures	Rendement/ha	Insécurité alimentaire	Nombre de ménage concerné	Autosuffisance alimentaire assurée
		Destruction de la végétation	Superficie	Perte de certaines espèces végétales	Nombre	Végétation restaurée
		Destruction des habitats	Nombre	Perte de certaines espèces animales	Nombre	Habitats préservés
		Développement de maladies	Taux de morbidité/ mortalité	Installation des épizooties/épidémies	Nombre de personnes ou animaux touchés	Les maladies sont réduites
		Mortalité des animaux	Taux de mortalité	Diminution du cheptel	Nombre	Les mortalités sont réduites
	Exploitation des berges	Dégradation des berges	Superficie	Ensablement ou Envasement	Profondeur	Les berges sont stabilisées
	Mauvaise pratique culturale	Dégradation des sols	Superficie	Perte de la fertilité des sols	Absence ou présence de certaines espèces	Les sols sont préservés
	Utilisation abusive des produits chimiques	Pollution des eaux	Paramètres physico-chimique (PH, DBO, DCO....)	Eutrophisation		La qualité des eaux est assurée
				Stérilisation du milieu		Les milieux sont productifs
				Mortalité des espèces aquatiques		Les espèces aquatiques sont préservées
	Destruction de la	Superficie ;	Perte de la	Nombre d'espèces	La faune et son	

Fléaux/ contraintes /naturelle	Pratiques anthropiques	Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situation souhaitée
		faune et de son habitat	nombre d'espèces	biodiversité		habitat conservés
		Développement de maladies hydriques	Taux de morbidité/ mortalité	Installation des épizooties/épidémies	Nombre de personnes ou animaux touchés	Les maladies hydriques sont réduites
	Surpâturage	Destruction du couvert végétale	Superficie	Désertification	Superficie touchée	Le couvert végétal est accru
	Pression humaine	Diminution des espaces cultivables	Superficie	Conflits	Nombre de conflits	Les rendements à l'hectare sont augmentés
	Coupe abusive du bois	Déforestation	Superficie	Désertification	Superficie	Le couvert végétal est reconstitué
	Braconnage	Perte d'espèces menacées/rares	Nombre d'espèces	Perte de la biodiversité		Le braconnage est réduit
	Urbanisation et industrialisation	Destruction des écosystèmes	Superficie	Perte de la biodiversité et des productions	Nombre espèces,	Ecosystèmes préservés
	Mauvaise pratique de la pêche	Pertes d'espèces halieutiques	Nombre	Perte de la biodiversité	Nombre d'espèces	Les espèces halieutiques sont préservées
Sécheresse		Perte des productions	Quantité (tonne, kg)	Famine		Sécurité alimentaire est assurée
Développement des plantes envahissantes		Diminution des volumes d'eau	Volume	Eutrophisation des retenus et cours d'eau		Le développement des plantes envahissantes est maîtrisé
	Feux de brousse	Perte du couvert végétal				Les feux de brousse sont contrôlés

2. Résultats des travaux du Groupe II

Fléaux (naturels)	Pratiques anthropiques	Effets négatifs	Indicateurs	Impacts négatifs	Indicateurs
Vents violents		<ul style="list-style-type: none"> - Erosion éolienne - Destruction de la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb ha érodés - Nb de chablis 	<ul style="list-style-type: none"> - Envasement et ensablement des ZH - Perte de fertilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de m3 d'eau - Nb Tonne/ha/an
	Coupe abusive du bois et feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation - Perte des habitats et des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb ha déboisés, - Taux de recouvrement du couvert végétal, - Nb d'espèces réduites 	<ul style="list-style-type: none"> - Désertification - Perte de la diversité biologique - Paupérisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> -Nb d'espèces végétales et animales, -indice de pauvreté
Inondations		<ul style="list-style-type: none"> - Envasement et ensablement des ZH - Détérioration des ouvrages (digues, déversoirs, etc.) - Perte des habitats et des espèces - Epidémie (Maladies hydriques, cholera, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de m3 d'eau - Nb d'ouvrages abimés par catégorie - Nb d'espèces végétales et animales, - Taux de morbidité 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la diversité biologique - Disparition des ZH - Diminution de la production des ZH - Paupérisation de la population - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'espèces végétales et animales, - Nb de ZH disparues, - Quantités produites/produit/période - Indice de pauvreté - Nb de migrants
	Utilisation abusive des engrais chimiques et pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Eutrophisation des ZH - Pollution des ZH 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de nitrate - Taux des métaux lourds 	<ul style="list-style-type: none"> - Apparition d'espèces envahissantes - Disparition d'espèces aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'espèces envahissantes disparues - Nb d'espèces aquatiques disparues
Sécheresse		<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des sources - Perte des habitats et des espèces - Baisse de rendements, 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de sources disparues - Taux de recouvrement du couvert végétal, - Nb d'espèces réduites - Qtés produites/ha/an 	<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des ZH ; - Famine, - Exode rural - Perte de la biodiversité, - Baisse de la nappe phréatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de zones asséchées - Nb de calories/personne/jours - Nb de départ - Nb d'espèces végétales et animales disparues, - Niveau d'eau (m) dans les puits

	Occupation/ exploitation des berges des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Envasement et ensablement des ZH - Pollution des ZH - Perte des habitats et des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de m3 d'eau - Taux des métaux lourds, taux de P et N - Taux de recouvrement du couvert végétal, - Nb d'espèces réduites 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des ZH - Paupérisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de ZH disparues - Indice de pauvreté
Fortes variations de températures		<ul style="list-style-type: none"> - Fortes Evaporation/ Evapotranspiration - Baisse de l'activité (alimentation, mobilité, reproduction) de certaines espèces - Migrations 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb Cm d'eau - Nb Cm3/heure - Qté de poisson pêché/an, - Nb de mise bas - Taux de reproduction - Nb d'espèces en hibernation - Nb de départs/arrivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la productivité des ZH, - Baisse de la nappe phréatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Qté de poisson pêché/période - Niveau d'eau (m) dans les puits
	Mauvaises pratiques d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la végétation des ZH, - Piétinement des berges, - Destruction des frayères, - Pollution des ZH 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement du couvert végétal, - Taux de recouvrement du couvert végétal - Nb d'espèces reproductrices concernées; - Etendue et/ou Nb des frayères touchées - Taux des métaux lourds, taux de P et N 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits sociaux - Baisse de la productivité des ZH, - Paupérisation de la population, - Prolifération des algues 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de constat et/ou de PV de conflits - Qté de poisson pêché/période - Indice de pauvreté - Taux de couverture des algues vertes
Baisse de la pluviométrie		<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des ZH, - Baisse des côtes de marnage (hauteur d'eau), - Baisse des rendements, - Occupation des berges 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de ZH asséchées ou touchées - Hauteur d'eau (m) - Qtés produites/an - Nb ha occupés - Nb ha déboisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des cycles biologiques, - Migration des isohyètes, - Famine et pauvreté, - Baisse de la nappe phréatique, 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'espèces indicatrices perturbées - Données pluviométriques - Nb/calories/pers/jour - Indice de pauvreté - Revenu moyen annuel/ménage - Niveau d'eau (m) dans les puits

	Mauvaises pratiques agricoles (défrichements incontrôlés, utilisation abusive des engrais chimiques et pesticides, occupation/exploitation des berges des plans d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Eutrophisation des ZH - Pollution des ZH - Envasement et ensablement des ZH - Pollution des ZH - Perte des habitats et des espèces ; 	Idem	<ul style="list-style-type: none"> - Apparition d'espèces envahissantes - Disparition d'espèces aquatiques - Disparition des ZH - Paupérisation de la population 	Idem
	Surexploitation des ressources (faune, forêt, pêche et eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des rendements, - Raréfaction des ressources, 	Idem	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la biodiversité - Paupérisation 	Idem
	Urbanisation et industrialisation non contrôlées	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des ZH, - Dégradation des ZH, - Perte des habitats, - Inondation, 	idem	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des ZH, - Conflits sociaux, - Pauvreté, 	idem

Récapitulatif de toutes les situations souhaitées par les 2 groupes
Les sols sont conservés
Les productions sont accrues
L'autosuffisance alimentaire est assurée
La végétation est restaurée
Les habitats sont conservés
L'évapotranspiration et l'évaporation sont réduites
La diversité biologique est préservée
La prolifération est réduite
La reproduction est accrue
Les maladies sont réduites
La fertilité des sols est améliorée
L'eau est mieux gérée
La production est accrue
Végétation restaurée
Les habitats sont préservés
Les mortalités sont réduites
Les berges sont stabilisées
Les sols sont préservés
La qualité des eaux est assurée
Les milieux sont productifs
Les espèces aquatiques sont préservées
La faune et son habitat conservés
Les maladies hydriques sont réduites
Le couvert végétal est accru
Les rendements à l'hectare sont augmentés
Le couvert végétal est reconstitué
Le braconnage est réduit
Les écosystèmes sont préservés
Les espèces halieutiques sont préservées
Le développement des plantes envahissantes est maîtrisé
Les feux de brousse sont contrôlés

ANNEXE 7 : Planification à partir des 5 situations prioritaires souhaitées / Atelier de Koudougou

1. Résultats des travaux du Groupe I

N°	Situations souhaitées	Action/Activités à entreprendre	Indicateurs	Responsables de mise en œuvre	Partenariat
1	Le couvert végétal, particulièrement les berges des ZH sont restaurés	Informier et sensibiliser les producteurs	Nombre de rencontre	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, Comité Local de l'Eau, Comité de protection des berges.
		libérer les berges occupées	Nombre d'occupants concernés	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, Comité Local de l'Eau, Comité de protection des berges.
		Végétaliser les berges	Superficie végétalisée	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, Comité Local de l'Eau, Comité de protection des berges (créés par le PROGEREF)
		Promouvoir les bonnes pratiques culturelles dans le bassin versant	Nb ha en zaï, Nb ha en cordons pierreux, etc.	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, CLE Comité de protection des berges (créés par le PROGEREF)
2	Les revenus des populations sont améliorés	Développer des activités génératrices de revenus	Nombre d'acteurs bénéficiaires	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF, comité de gestion.
		Appuyer à la création de micro-entreprises	Nombre d'entreprises fonctionnelles	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF
		Renforcer les capacités des acteurs	Nombre d'acteurs formés Nombre de thèmes développés Nombre d'équipements acquis	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF, consultants
3	L'eau de bonne qualité biologique est disponible	Informier et sensibiliser	Nombre de séances d'information/sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées (H/F)	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
		Promouvoir l'utilisation de la	Nombre de fosse fumièr	Service technique et	Projets et Programmes, ONG,

N°	Situations souhaitées	Action/Activités à entreprendre	Indicateurs	Responsables de mise en œuvre	Partenariat
		fumure organique	Quantité utilisée	Collectivité territoriale	Associations, IMF,
		Utilisation rationnelle des engrais	Nombre de producteurs respectant les normes techniques	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes, ONG, Associations, IMF,
4	Les espèces aquatiques sont préservées	Organiser les acteurs	Nombre de structures organisées	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes, ONG, Associations, IMF,
		Appuyer à la gestion harmonieuse et durable des retenus et cours d'eau	Existence de plans d'aménagement et de gestion	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
		Réintroduire les espèces disparues	Nombre d'espèces introduites	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes, ONG, Associations, IMF,
		Sensibiliser/former les acteurs sur la réglementation en vigueur	Nombre d'acteurs sensibilisés/formés	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
5	Le développement des plantes envahissantes est maîtrisé	Sensibiliser/former	Nombre de personnes sensibilisées/formées	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
		Promouvoir la lutte biologique	Nombre d'actions de lutte biologique engagés Superficie assainie	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
		Organiser la lutte mécanique	Nombre d'action de lutte mécanique engagés, Superficie assainie	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes ONG, Associations, IMF,
		Promouvoir la recherche-développement sur la lutte contre les plantes envahissantes	Nombre de thèmes de recherche réalisée, Nb de paquets technologiques disponibles	Service technique et Collectivité territoriale	Projets et Programmes, ONG, Associations, IMF, Ministère chargé de la recherche

2. Résultats des travaux du groupe 2

Situation souhaitée	Actions / Défis	Indicateur	1 ^{er} Porteur de l'action du défi	Partenariat
1. Le Couvert végétal, particulièrement les berges des ZH sont restaurées	Promouvoir le Communication pour le Changement de Comportement (CCC) sur les ZH	Nb de personnes, Nb de manuel de formation, Nb de sessions de sensibilisation, Nb de pratiques abandonnées	Ministère en charge de l'Environnement	Collectivités Territoriales (CT) , CLE, services techniques déconcentrés (STD), Projets et programmes, ONG, Association, Leaders d'opinion etc.
	Appliquer la réglementation sur l'utilisation des ZH	Nb de textes relus et/ou élaborés	Ministère en charge de l'Environnement	Collectivités Territoriales (CT) , CLE, services techniques déconcentrés, Projets et programmes, ONG, Association, Leaders d'opinion, les Forces de Défense et de la Sécurité, Ministère de la Justice, etc.
	Elaborer et mettre en cohérence les textes sur la gestion des ZH	Nb de textes élaborés et/ou relus	Ministère en charge de l'Environnement	Collectivités Territoriales (CT) , CLE, services techniques déconcentrés, Projets et programmes, ONG, Association, Leaders d'opinion, les Forces de Défense et de la Sécurité, Ministère de la Justice, etc.
	Promouvoir les énergies alternatives renouvelables	Nb de nouvelles énergies promues, Nb d'utilisateurs de nouvelles énergies	Ministère en charge de l'énergie	Ministères en charge des ressources animales, de l'environnement, de la recherche, Projets et Programmes, PTF, les Privés, les OSC, populations riveraines, etc.
	Entreprendre des actions de restauration du couvert végétal	Superficies restaurées (Nb ha)	Ministère en charge de l'Environnement	Collectivités Territoriales (CT) , CLE, services techniques déconcentrés, Projets et programmes, ONG, Association, Leaders d'opinion, populations riveraines, etc.
	Faire l'état des lieux de l'occupation des berges	Nb d'exploitants, superficies, activités, spéculation, etc.	Ministère en charge de l'Environnement	STD, Ministère en charge de la recherche, institutions spécialisées, Bureaux d'étude, OSC, les exploitants, populations riveraines, etc.

Situation souhaitée	Actions / Défis	Indicateur	1^{er} Porteur de l'action du défi	Partenariat
1. Le Couvert végétal, particulièrement les berges des ZH sont restaurées Suite	Elaborer et mettre en œuvre un plan de libération et de gestion durable des berges	Plan disponible et mis en œuvre	Ministère en charge de l'Environnement	STD, Ministère en charge de la recherche, institutions spécialisées, Bureaux d'étude, OSC, populations riveraines, etc.
	Libérer les berges des cours d'eau de toute activité anthropique illégale	Superficies libérées (Nb ha)	Ministère en charge de l'Environnement	CT, STD, Ministère en charge de l'administration du territoire, de la sécurité, institutions spécialisées, Bureaux d'étude, OSC, populations riveraines, etc.
	Entreprendre des actions de restauration du couvert végétal des berges	Superficies restaurées (Nb ha)	Ministère en charge de l'Environnement	CT, STD, OSC, populations riveraines,
2. La Pauvreté est réduite/les revenus des populations sont améliorés	Accroître les sources de revenus des ménages par une exploitation rationnelle des ressources des ZH	Nb d'AGR promues, revenus par promoteur	Ministère en charge de l'Environnement	Collectivités Territoriales (CT) , Agences de l'Eau (AE) services techniques déconcentrés (STD), Projets et programmes, ONG, Association, Leaders d'opinion, populations riveraines, IMF, etc.
	Promouvoir les métiers ou activités de gestion des ZH	Nb de métiers/filières promus, Nb de ménages concernés, niveau de revenus des promoteurs	Ministère en charge de l'Emploi	STD, Projets et programmes, ONG, association, institut de formation
3. L'Eau de bonne qualité biologique est disponible	Identifier et mieux contrôler les sources de pollution	Nb de sources identifiées, Nb de sources contrôlées, type de polluants identifiés		
	Assurer l'équité dans l'allocation de la ressource eau	Un plan de gestion		
	Elaborer, mettre en œuvre les schémas de gestion des ressources en eau	Nb de schémas élaborés et mis en œuvre		
	Mettre en place et animer un observatoire de la qualité de l'eau	observatoire de suivi des paramètres biologiques et physico chimiques fonctionnel		
	Dynamiser la police de l'eau	Nb de sorties, Nb de constats, Nb de PV		

Situation souhaitée	Actions / Défis	Indicateur	1^{er} Porteur de l'action du défi	Partenariat
4. Les espèces aquatiques sont préservées	Promouvoir la Communication pour le Changement de Comportement (CCC) sur les espèces aquatiques	Nb de personnes, Nb de manuel de formation, Nb de sessions de sensibilisation, Nb de pratiques abandonnées		
	Faire l'état des lieux des espèces aquatiques	Rapport d'état des lieux disponible		
	Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des ZH	Plan d'aménagement mis en œuvre disponible		
	Actualiser et appliquer les textes réglementant l'exploitation des espèces aquatiques et celles liées à l'eau	Nb de textes relus et/ou élaborés, Nb de constat, Nb de PV		
5. Le développement des plantes envahissantes est maîtrisé	Promouvoir la Communication pour le Changement de Comportement (CCC) sur les plantes envahissantes	Nb de personnes, Nb de manuel de formation, Nb de sessions de sensibilisation, Nb de pratiques abandonnées		
	Appliquer la réglementation en matière d'introduction des nouvelles espèces végétales	Nb de constat, Nb de PV		
	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte efficace contre les plantes envahissantes (la lutte biologique, mécanique et/ou phytosanitaire)	Stratégie efficace disponible (Nb paquets technologiques disponibles, Nb de techniques appliquées, Nb d'acteurs formés, Nb d'équipes de lutte opérationnelles, etc.)		

Composante transversale: Renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des ZH

Remarques : Tenir compte des Insuffisances organisationnelles et institutionnelles

ANNEXE : 8

Termes de référence pour la formation des membres du Comité national Ramsar élargi à des responsables de structures centrales sur les fonctions des zones humides à Kombissiri

I. Contexte et Justification

Au Burkina Faso, d'importants efforts restent à fournir par les pouvoirs publics pour intégrer les considérations écologiques et économiques dans l'aménagement et la gestion des ressources naturelles des zones humides. Ces ressources sont de plus en plus reconnues comme un stock de capital naturel² qui génère des flux de biens et services ayant une valeur économique.

Cependant ces considérations sont encore trop peu connues des décideurs politiques, et peu prises en compte dans les politiques d'aménagement qui ne reconnaissent pas à leur juste valeur, toutes les contributions des zones humides aux économies locales et nationales. La gestion durable de ce capital permet pourtant d'assurer des flux économiques durables pour les populations qui en dépendent et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés aux changements climatiques. La connaissance sur les fonctions naturelles et la valeur des flux économiques fournit une information capitale sur l'état de santé de ce capital naturel. Leur dégradation ou leur disparition due à la mauvaise gestion et/ou aux effets du changement climatique entraîne inéluctablement une baisse des fonctions et des flux économiques de biens et services, et partant une aggravation du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations.

Le Burkina Faso, signataire de la Convention de Ramsar a mis en place un « Comité national Ramsar » (CNR) regroupant tous les secteurs d'activités socioprofessionnelles concernés par l'aménagement et la gestion des zones humides. Il a par ailleurs érigé en sites Ramsar 15 entités zone humide. Les capacités du CNR et de certaines structures méritent d'être renforcées pour leur permettre de jouer leur rôle dans la définition des politiques favorables à l'utilisation des zones humides qui soit durable du point de vue écologique et économique.

Le projet « *Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest* » a été mis en place dans le cadre du PREMI, l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement de l'UICN-PACO financée principalement par l'Asdi. Il a en vue d'améliorer les politiques d'aménagement et de valoriser les zones humides en Afrique de l'Ouest au profit des populations et des écosystèmes naturels. Cette amélioration de politique passe non seulement par la génération des connaissances sur les valeurs économiques des zones humides, mais également par la formation des membres des comités Ramsar sur les fonctions écologiques et les valeurs économiques des zones humides. A travers la formation des membres des comités nationaux Ramsar et des responsables de structures centrales clefs, il est attendu une amélioration de leur connaissance sur le rôle des zones humides et une dynamisation des comités

² UNDP-UNEP. 2008. Making the economic case: A primer on the economic arguments for mainstreaming Poverty-Environment linkages into national development plans.

nationaux afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'appui-conseil aux décideurs politiques.

Son appui s'inscrit dans une dynamique régionale qui vise à renforcer, au niveau national et à travers des ateliers thématiques de formation, les capacités des acteurs spécialisés sur les zones humides dont les comités nationaux Ramsar. En effet, une évaluation économique complète des zones humides suppose, tout d'abord, **de connaître toutes les fonctions remplies par celles-ci ainsi que de savoir détecter les effets de ces fonctions pour finalement en déduire le service rendu et lui attribuer une valeur économique appropriée.**

On peut facilement imaginer que la méconnaissance de certaines fonctions importantes liées à une zone humide conduira à sous-évaluer la valeur de celle-ci. L'organisation de sessions de formation à l'intention des comités nationaux Ramsar sur ces fonctions contribuera, d'une part à améliorer leurs connaissances sur la relation organique existant entre les composantes des écosystèmes humides et concourant à des conséquences communes et les services rendus, comme étant « un bénéfice que les humains obtiennent des écosystèmes », et d'autre part au développement de plans d'action nationaux en vue de leur dynamisation pour qu'ils soient des relais auprès des pouvoirs pour la prise en compte des aspects écologiques et économiques dans les aménagements et la gestion des écosystèmes des zones humides.

II. Objectifs de la formation

a. Objectif général

L'objectif général des ateliers de formation est d'améliorer la compréhension des fonctions des milieux humides (sur le régime des eaux, la qualité des eaux, les forces érosives, habitat et biodiversité, etc.), leurs effets (internes et externes sur l'environnement) et leur perception (services rendus, risques) par les sociétés à partir des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des milieux humides déterminés dans les études de cas nationales ;

b. Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, la formation vise à :

- Sensibiliser et informer les participants sur les enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides nationales (réf. Etudes de cas) ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action du comité national Ramsar.

III. Résultats attendus/Produits

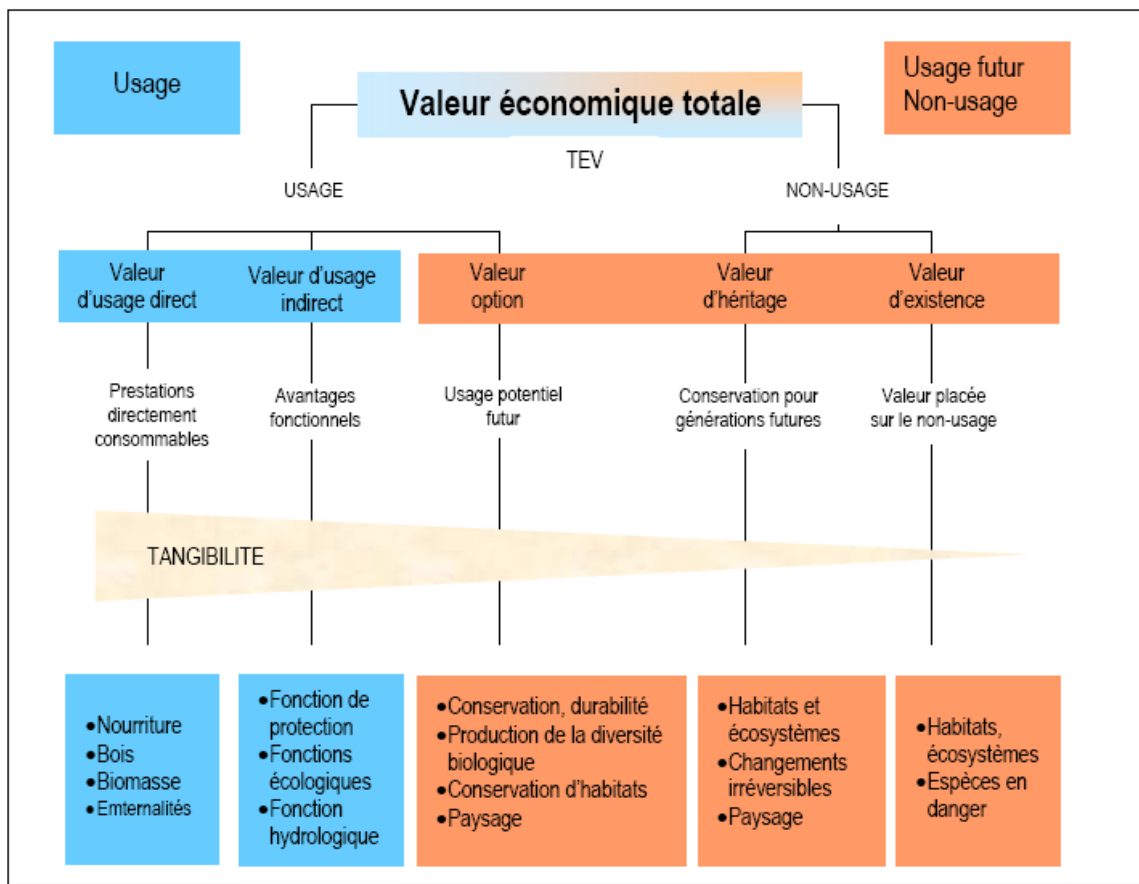
Les résultats attendus aux termes de la formation sont :

- **Résultat 1** : les participants renforcent leurs connaissances et leur maîtrise des enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides étudiées dans l'optique d'un aménagement physique et/ou de gestion de cet écosystème-type ;
- **Résultat 2** : un plan d'action type du comité national Ramsar est élaboré.

IV. Approches méthodologiques

e cadre conceptuel ci-dessous, basé sur la Valeur Economique Totale, a été considéré pour l'évaluation économique des zones humides par l'UICN-PACO dans

le cadre du Projet. Quatre études préliminaires ont été produites dans les pays concernés (Burkina Faso ; Mali ; Guinée-Bissau et Sénégal) et pouvant servir de base à la session de formation afin de mieux cerner les fonctions et les services et biens rendus par les écosystèmes des zones humides. Les consultants identifieront et analyseront davantage avec les participants les valeurs d'usage et de non-usage des ressources naturelles associées aux écosystèmes concernées (source : Munasinghe, 1992)



V. Equipe de consultants

Les sessions de formation seront conduites par un expert environnementaliste spécialisé sur les questions des zones humides et un expert économiste ayant été en charge des études préliminaires sur la valeur économiques des zones humides nationales.

VI. Lieux, durée et autres conditions de l'atelier

L'atelier de formation se tiendra du **31 juillet au 02 août 2012** à l'Hôtel Mitibkieta de Kombissiri

Les perdiems seront payés aux taux officiels

Les voyages (allée et retour) s'effectueront par un car unique. Le **départ aura lieu au siège du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (à coté de l'Hôtel Azalai) le 31 juillet 2012 à 7 h 00.**

Aucun voyage ou déplacement indépendant ne sera pris en charge.

VII Participants

Prendront part à cette formation : Vingt deux (22) membres du Comite National Ramsar, Un (1) du Secrétariat général du MEDD, Un (1) du SP/PAGIRE, Un (1) de l'OFINAP, Un (1) du Conseil national de l'eau

ANNEXE 9 : Atelier de Kombissiri
Liste de présence

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structures	Groupe	Tél + Email
35.	BAILE Z. Mamadou	DREDD/CS	Groupe II	70 26 21 30 bailemadou@yahoo.fr
36.	BOUDA Sana	SP/CONEDD		sanabouda@yahoo.fr
37.	DAKYO Valentin	DREDD/CO	Groupe I	70 70 51 12 dakiovalentin@yahoo.fr
38.	DERRA Harouna	DEP/MEDD	Groupe I	78 71 99 53 d_aron@yahoo.fr
39.	GUENDA Wendengoudi	Université/Ouagadougou	Groupe I	70 26 20 18 wguenda@univ-ouaga.bf
40.	KABORE Colette	DGPA	Groupe II	71 41 31 21 colettekabore@yahoo.fr
41.	KABORE Cyrille	DESS/MEDD	Groupe II	70 72 64 65 cyrillekabore@yahoo.fr
42.	KABRE T. André	Université/Bobo	Groupe II	70 23 17 34 ankab226@yahoo.fr
43.	KONKOBO Brigitte	Consultante	Groupe I	konkobo.brigitte@yahoo.fr
44.	LIEHOUN Mama Christine	SP/CONEDD/DPCIE		70 24 69 mcliehoun@yahoo.fr
45.	NANA Somanégré	SP/CONEDD	Groupe I	nanasomanegre@yahoo.fr
46.	OUADBA Jean Marie	INERA/Consultant	Groupe II	jmouadba@yahoo.fr
47.	OUEDRAOGO Clarisse	DGRE/MAH	Groupe II	ouedyamcla@yahoo.fr
48.	OUEDRAOGO François de Charles	UFR/SH/UO	Groupe I	70 03 65 59 resabo2000@yahoo.fr
49.	OUEDRAOGO M. Louis	SP/CONEDD/DPE	Groupe II	70 29 48 58 mitimanegda2000yahoo.fr
50.	OUEDRAOGO R. Hamado	DGEAP/MRA	Groupe II	70 70 05 70 ohamadou25@yahoo.fr
51.	SAWADOGO Pingdebamba	DGEP/MEF	Groupe II	76 52 99 11 pingdebamba@yahoo.fr
52.	SAWADOGO W. H. Ismaël	DFC/MEDD	Groupe I	70 28 25 72 sawadgbiga@yahoo.fr

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structures	Groupe	Tél + Email
53.	SOMDA V. H. Romaric	SP/PAGIRE	Groupe I	70 73 40 58 romaric.somda@yahoo.fr
54.	THIOMBIANO Maurice	M/Agriculture	Groupe I	thiombianomaurice@yahoo.fr
55.	TIENDEGA Valentin	DIFOR	Groupe I	70 23 07 40 tvalentinp@yahoo.fr
56.	YOUUMA Joseph	DFC/MEDD	Groupe II	70 15 64 39 youmajoseph@yahoo.fr

Annexe 10 : Agenda de l'atelier de formation zones humides Kombissiri

Horaires	Activités	Responsable	Observations
JOUR 1 : 31 juillet 2012			
9h00 à 9h30	Enregistrement et installation des participants dans la salle des travaux	Comite d'organisation	
9h30 à 9h35	Mot de bienvenue de Monsieur le DREDD du Centre-Sud	Comite d'organisation	
9h35 à 9h40	Mot d'ouverture du représentant de Monsieur SP/CONEDD	Comite d'organisation	
9 h40 à 10h 00	Présentation des participants (et attentes) et Informations diverses	Comite d'organisation	
10h00 à 10h20	Pause café	Comite d'organisation	
10h20 à 10h 30	Adoption du programme de travail	participants	
10h30 à 12h45	Contexte de l'atelier (Mr BOUDA, 5-7 mn) Sessions 1 : Introduction générale aux zones humides	Formateurs	
12h45 à 13h45	Pause déjeuner	Comite d'organisation	
13h45 à 14h45	Sessions 2 : Introduction générale aux évaluations économiques des zones humides	Formateurs/participants	
14h45 à 15h00	Pause café	Comite d'organisation	
15h00 à 16h30	Présentation étude de cas	Formateurs/participants	
17h00	Fin de la première journée	Formateurs/participants	
JOUR 2 : 1^{er} Aout 2012			
9h00 à 10h30	Présentation générale du cadre de planification et formation des groupes de travail	Formateurs/participants	
10h30 à 10h45	Pause café	Comite d'organisation	
10h45 à 12h45	Travaux sur l'identification des éléments de Plan d'action zones humides	Formateurs/participants	
12h45 à 13h45	Pause déjeuner	Comite d'organisation	
13h45 à 15h30	Travaux sur l'identification des éléments de Plan d'action zones humides (suite)	Comite d'organisation	
15h30 à 15h45	Pause café	Comite d'organisation	
15h45 à 16h30	Introduction à l'élaboration de plan	BOUDA + Formateurs	

	d'action zones humide et formation de groupes de travail Travaux sur l'identification des éléments de Plan d'action zones humides (suite)		
16h30	Fin de la deuxième journée		
JOUR 3 : 2 Aout 2012			
9h 00 à 10h30	Travaux sur l'identification des éléments de Plan d'action zones humides (suite)	Formateurs/participants	
10h30 à 10h45	Pause café	Comite d'organisation	
10h45 à 12h45	Echanges sur les conclusions et perspectives	Formateurs/participants	Modérateur + BOUDA
12h45 à 14h30	déjeuner	Comite d'organisation	
	Fin de l'atelier Retour des participants	Formateurs/participants	

ANNEXE 11 : Atelier de Kombissiri
Mot de bienvenue de Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement et du Développement Durable du Centre-Sud lu par
Monsieur le Directeur Provincial de la Province du Bazéga

Madame la Directrice de la Division du Partenariat et des Conventions Internationales en matière d'Environnement
Messieurs les Directeurs et Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant tout propos, au nom des autorités locales de la région du centre-sud et en mon propre vous souhaiter la bienvenue à vous tous qui avez fait le déplacement de Kombissiri pour cet atelier de formation dont le thème porte sur les aspects économiques et écologiques des aménagements et la gestion des écosystèmes des zones humides.

La tenue aujourd'hui de cet atelier dans la région du centre-sud nous honore à plus d'un titre et je voudrais donc, par ma voix, traduire la satisfaction de l'ensemble du personnel et des collaborateurs engagés sur le chemin du développement durable.

Mesdames et Messieurs les participants,
Chers invités,

Notre région a un potentiel important se rapportant à la thématique de cette session. En effet, la région partage avec sa sœur du centre est, le lac de barrage de Bagré, au immenses ressources et qui fait l'objet actuellement d'un vaste programme de développement à savoir le projet « pôle de croissance économique de Bagré ».

Si tant est que l'objectif de développement durable du pays porte sur la valorisation de l'ensemble de ses potentialités, il importe en effet de considérer la mesure économique, sociale et écologique de toutes les interventions.

Mesdames et Messieurs les participants,
Chers invités,

Je voudrais, avant de terminer remercier toutes les bonnes volontés qui ont travaillé pour la tenue de cette session dans notre région et vous réitérer la disponibilité de la DREDD/CSD à accompagner le processus jusqu'à son terme.

En attendant que des voix plus autorisées donnent la quintessence, de cette session de formation, je voudrais vous souhaiter un bon séjour dans la région du centre sud et un atelier qui réponde à vos attentes.

Je vous remercie

ANNEXE 12 : Atelier de Kombissiri
Discours d'ouverture du Représentant du Secrétaire Permanent du
Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et chefs de services,
Honorables invités,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais au nom de Monsieur le Secrétaire Permanent du CONEDD, et à la suite de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable du Centre-Sud, vous souhaiter à mon tour, la bienvenue et vous exprimer mes sincères remerciements d'avoir bien voulu honorer de votre présence le présent atelier.

Mesdames et Messieurs ;

Les zones humides apportent d'énormes bienfaits à l'humanité et sont vitales pour notre survie, en témoigne leur importance toute première pour la fourniture d'eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme et j'en passe. Mais ces bienfaits sont de plus en plus menacés par leur dégradation continue, sous l'effet combiné de facteurs naturels et humains.

Mesdames et Messieurs ;

Le Burkina Faso, malgré sa situation de pays sahélien, regorge de nombreuses zones humides, naturelles ou artificielles, dont la gestion et la conservation font de plus en plus l'objet d'une attention particulière, en raison du large éventail de services écosystémiques que rendent ces milieux aux communautés humaines et des habitats importants de survie qu'elles offrent à la flore et à la faune.

Pour que ces zones humides continuent de nous apporter des avantages, il est tout simplement primordial qu'elles soient préservées et maintenues en état de nous fournir les services que nous en attendons. Il apparaît dès lors que le défi qui se pose au Burkina Faso, c'est la gestion durable de ces zones, basée sur un équilibre rigoureux entre l'exploitation des biens et des services qu'elles offrent pour la satisfaction des besoins humains et leur préservation, à travers des approches de valorisation et de gestion radicalement nouvelles.

Mesdames et Messieurs,

En s'inscrivant comme Partie à la Convention de Ramsar, le Burkina Faso a fermement manifesté sa volonté de faire des zones humides une préoccupation nationale. Des efforts soutenus lui ont ensuite permis d'inscrire quinze (15) sites d'importance internationale au titre de la convention, avec l'appui précieux du Comité National Ramsar.

Beaucoup reste cependant à faire à tous les niveaux, à commencer par la définition d'une gouvernance efficiente des zones humides au Burkina Faso,

à travers l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action qui permettront de retracer de manière claire, des orientations pertinentes pour l'ensemble des acteurs engagés dans la conservation et la valorisation de ces importants écosystèmes et de leurs ressources.

C'est la raison pour laquelle, le présent atelier de formation est organisé pour renforcer les capacités des acteurs clefs que vous êtes, aussi bien pour l'élaboration de ces documents de base que pour la mise en œuvre des actions qui y seront retenues de manière consensuelle.

Mesdames et Messieurs les participants,

Je sais que ces questions sont de grand intérêt pour vous et je ne doute pas un instant que durant ces trois jours, votre attention sera hautement portée sur les modules qui vous seront dispensés et les échanges qui en découleront, afin de vous permettre d'appréhender davantage les enjeux que constituent les zones humides et renforcer votre capacité à imaginer les réponses idoines à mettre en place pour leur gestion durable.

Mesdames et Messieurs,

C'est le lieu pour moi, de réitérer toute notre gratitude à l'UICN qui nous a toujours accompagné dans nos efforts de gestion de l'environnement en général et qui en particulier, nous a apporté le soutien technique et financier nécessaire pour l'organisation du présent atelier.

Tout en souhaitant une pleine réussite à vos travaux et au nom de Monsieur le Secrétaire Permanent du CONEDD, je déclare ouvert l'atelier de formation des membres du Comité National Ramsar et des structures clés intervenant dans la gestion durable des zones humides.

Je vous remercie !

ANNEXE 13 : Identification des menaces et des situations prioritaires souhaitées / Atelier de Kombissiri

1. Résultats des travaux du groupe 1

Causes		Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situations souhaitées
Naturelles	Pratiques anthropiques					
Erosion (hydrique, éolienne)	Déforestation	Dégradation des berges	Superficie de berges dégradées	Perte des habitats		Berges restaurées et stabilisées
	Exploitation agricole des berges			Perte des habitats		
	Piétinement des berges par le cheptel			Perte des habitats		
Baisse de la pluviométrie	Hausse des prélèvements d'eau	Assèchement des plans d'eau	Niveau limnimétrique des plans d'eau (hauteur de l'eau dans les plans d'eau)	Disparition du plan d'eau		Ressources en eau disponibles
Hausse du niveau moyen de la température				Disparition du plan d'eau		
Erosion hydrique et éolienne	Pratiques culturelles et pastorales inadaptées	Ensablement / Envasement	Profondeur des plans d'eau	Disparition du plan d'eau		Lits des cours d'eau réhabilités et/ou stabilisés
	Rejet des effluents industriels	Pollution	Concentration des polluants dans les plans d'eau	Perte de diversité biologique		Pollutions éradiquées
	Utilisation des intrants agricoles (pesticides, engrais)			Perte de diversité biologique		
	Rejet de produits miniers toxiques			Perte de diversité biologique		
	Mauvaises pratiques de pêche	Réduction des populations piscicoles	Effort de pêche	Baisse de la productivité		Plans d'eau repeuplés
	Pollutions (empoisonnement des plans d'eau)			Baisse de la productivité		

Causes		Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situations souhaitées
Naturelles	Pratiques anthropiques					
	Braconnage	Réduction des populations fauniques (espèces inféodées aux zones humides)		Menaces de disparition accrues		Populations fauniques restaurées et protégées
	Prolifération des plantes envahissantes (typha, jacinthe d'eau, etc.)			Menaces de disparition accrues		
	Déforestation des berges	Dégradation des formations rupicoles	Superficies dégradées	Dénudation des berges, Perte des habitats		Formation rupicoles restaurées et protégées

2. Résultats des travaux du groupe 2

Fléaux Contraintes naturelles	Pratiques anthropiques	Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situations souhaitées
	Mauvaise exploitation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion hydrique ; - Baisse de fertilité ; - Destruction de la diversité biologique (microbio, pédofaune, ...) - Modification de la texture et structure du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de terre perdue (T/HA) ; - Quantité de nutriments (Taux d'humus, pH) ; - Densité de la microfaune, pédofaune (Nombre/cm³) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement, envasement des zones humides, sols lessivés ; - Baisse des rendements agricoles ; - Baisse de l'activité microbiologique du sol ; - Compactage du sol et perte de structure et de texture 	<ul style="list-style-type: none"> - Profondeur (m) ; - Superficie d'eau (ha) ; - Rendement (T/ha) ; - Nombre d'individus/cm³ ; - Taux de porosité (%) 	Exploitation rationnelle des sols du bassin versant par de bonnes pratiques agricoles
	Surexploitation des ressources halieutiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la biodiversité ; - Baisse des captures (pêche) ; - Baisse des effectifs (faune). 	<ul style="list-style-type: none"> - Indices de diversité biologique (Shannon) ; - Capture par unité d'effort (cpue, en kg/effort en heure ou en m²) ; - Nombre d'individus/ha 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité ; - Diminution de la disponibilité et de la consommation de protéine animale ; - Augmentation des prix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Kg/pers./an ; - Consommation de venaison (Kg/pers./an) ; - Prix du Kg 	

	Coupe abusive du bois, défrichement agricoles anarchiques, feux de brousse	Diminution du couvert végétal	Taux de couvert végétal (%)	Raréfaction des produits forestiers (ligneux et non ligneux)	- Volume/ha pour le bois ; - Volume ou poids pour les PFNL.	Le taux de couverture végétale du bassin d'au moins 30%
Fléaux Contraintes naturelles	Pratiques anthropiques	Effets	Indicateurs	Impacts	Indicateurs	Situations souhaitées
	Pression sur les pâturages et sur les sols	- Dégradation des pâturages ; - Battement/tassement des sols.				
La violence des chutes de pluie						Les berges des cours d'eau sont mieux protégées
Le déficit pluviométrique chronique						Les plans d'eau ont leur capacité de stockage accrue et sont pérennes
Les vents						La vitesse du vent et l'évapotranspiration sont réduites
Les polluants naturels physiques et chimiques (dissolution et sédimentation des roches)						Les bassins versants sont gérés rationnellement
Les polluants naturels biologiques (plantes envahissantes)						Les zones humides sont débarrassées des polluants naturels biologiques (plantes envahissantes microflore et

ANNEXE 14**Définition des actions à partir des situations prioritaires souhaitées par la plénière
Atelier de Kombissiri****1. Résultats des travaux du groupe 1**

N°	Situations souhaitées	Action/Activités à entreprendre	Indicateurs	Responsables de mise en œuvre	Partenariat
1	Le cadre institutionnel pluridisciplinaire est renforcé.	A formuler Faire l'état des lieux des structures de gestion des zones humides	- Nombre de structures existant ; - Nombre de Textes législatifs, réglementaires	SP/CONEDD ; SP/PAGIRE	UICN, MAH, MRA
		- Renforcer les capacités opérationnelles des structures de gestions des zones humides - Renforcer les cadres législatif et réglementaire	- Nombre d'acteurs formés ; - Volume de ressources financières mobilisées ; - Niveau d'équipement des structures de gestions des ZH ; - Nombre de curricula développés	SP/CONEDD ; SP/PAGIRE	MRSI ; MESS ; IUCN ; ONG
		Opérationnaliser les cadres de concertations	- Nombre de cadres de concertations mis en place ; - Nombre de rencontres tenues	SP/CONEDD ; SP/PAGIRE	MATDS ; CT ; OSC ; MAH ; MRA ;MEDD

N°	Situations souhaitées	Action/Activités à entreprendre	Indicateurs	Responsables de mise en œuvre	Partenariat
2	Le couvert végétal des BV (et particulièrement des berges des ZH) est restauré et protégé.	Faire l'état des lieux de la dégradation des bassins versant et des berges ;	Superficies de berges dégradées	SP/CONEDD ; SP/PAGIRE	MEDD ; MAH ;MESS ;MRSI
		Restaurer les berges dégradées (Reboisement, DRS, CES, etc.)	Superficies de berges restaurées	SP/CONEDD ; SP/PAGIRE	CT ; MEDD ; MAH ;MESS ;MRSI
		Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement des bassins versants	Nombre de schémas directeurs d'aménagement des bassins versants disponibles	Agences de l'eau	CT ; MEDD ; MAH ;MESS ;MRSI;MEF;MAT DS
3	Les pollutions et la prolifération des plantes envahissantes sont maîtrisées.	Faire l'état des lieux des pollutions des plans d'eau	Nombre de plans d'eaux pollués et la nature des polluants	MEDD	MRSI ; MAH ; PTF ; MRA
		Faire l'état des lieux de la prolifération des espèces envahissantes	Nombre de plans d'eau envahis Typologie des espèces envahissantes	MEDD	MRSI ; MAH ; PTF ; MRA
		Assainir les plans d'eau pollués	Nombre de plans d'eau assainis	MEDD	MRSI ; MAH ; PTF ; MRA
		Appliquer la réglementation en matière de pollution	Nombre d'inspections réalisées	MEDD	MAH
		Mener des recherches pour contenir la prolifération des plantes envahissantes	Nombre de thèmes de recherches menées	MRSI	MEDD ; MAH ; PTF ; MRA
		Restaurer les plans d'eau colonisés par les plantes envahissantes	Nombre de plans d'eau restaurés	MEDD	MRSI ; MAH ; PTF ; MRA

2. Résultats des travaux du groupe 2

N°	Situations souhaitées	Actions/Activités à entreprendre	Indicateur	Responsables mise en œuvre	Partenariat
4	La diversité biologique de la ZH est reconstituée et particulièrement les ressources halieutiques et fauniques sont mieux gérées.	<p>Reconstitution de la diversité biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une situation de référence de la BD de la ZH ; - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement de la ZH ; - Renforcer la capacité des acteurs en matière de conservation de la DB de la ZH ; - Suivre et évaluer le plan d'aménagement ; - Décrire et protéger les fonctions éco-systémiques (relation amont-aval des comportements de la ZH). 		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
		<p>Gestion durable des ressources halieutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir la monographie des espèces ; - Etudier la dynamique des populations et l'exploitation des ressources halieutiques ; - Mettre en place un mode de gestion des stocks halieutiques de la ZH ; - Développer des méthodes de conservation et de transformation des ressources halieutiques post captures ; - Empoissonner les plans d'eau ; - Renforcer la réglementation de l'exploitation des ressources halieutiques. 		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
		<p>Gestion durable des ressources fauniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir la monographie des espèces ; - Etudier la dynamique des populations et l'exploitation des ressources fauniques ; - Mettre en place un mode de gestion des potentialités fauniques de la ZH ; - Développer des méthodes de valorisation des produits de la faune ; - Promouvoir l'élevage de la faune ; - Renforcer la réglementation de l'exploitation des ressources fauniques ; - Réintroduire les espèces disparues. 		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.

N°	Situations souhaitées	Actions/Activités à entreprendre	Indicateur	Responsables mise en œuvre	Partenariat
5	Les ressources en eau de bonnes qualités physico-chimique et biologique sont accrues et pérennisées.	Accroissement des ressources en eau de la ZH : - Réaliser des nouvelles retenues d'eau ; - Réhabiliter les retenues d'eau ; - Rehausser la digue des retenues d'eau après une étude d'impact sur l'environnement.		MEDD, MAH	MRSI, PTF; MESS, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
		Pérennisation des ressources en eau de la ZH : - Lutter contre l'envasement ; - Promouvoir les bassins de captage ; - Mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux Changements climatiques ; - Mettre en place un mécanisme de gestion et d'entretien de la retenue d'eau.		MEDD, MAH	MRSI, PTF; MESS, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
		Contrôle de la qualité des eaux de la ZH : - Suivre périodiquement la qualité physico chimique des retenues d'eau ; - Contrôler l'invasion des espèces nocives de la flore et de la faune ; - Identifier et suivre la dynamique des bio-indicateurs de la ZH ; - Traiter les eaux polluées des ZH.		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
6	Les biens et services (économique, écologique, social, culturel, etc.) des ZH sont mieux gérés, protégés et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations	Gestion durable des biens et services de la ZH : - Promouvoir les activités touristiques et culturelles ; - Organiser le transport fluvial ; - Renforcer les capacités des acteurs en gestion intégrée des ressources de la ZH.		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MS, MATDS, Populations.
		Amélioration des conditions de vie de la population : - Promouvoir une pêche responsable ; - Améliorer l'accès à l'eau potable et assainissement ainsi qu'aux autres services sociaux de base (santé, éducation, etc.) ; - Promouvoir l'écodéveloppement des zones périphériques de la ZH ; - Mener des activités d'IEC (information, éducation, communication).		MEDD	MRSI, PTF ; MESS, MAH, MRA, OSC, MEF, MATDS, MS, Populations.

ANNEXE 15 :
**Mot de Clôture du SP/CONEDD prononcé par le Point Focal Diversité
Biologique**

Chers membres du comité national Ramsar
Chers participants,

Nous voici au bout de trois (3) jours de travaux au cours desquels nous avons intensément partagé.

L'excellence et la qualité des résultats auxquels nous sommes parvenus attestent des énormes efforts consentis par les uns et les autres. En ceci, il ne me paraît pas inutile de relever que nous avons seulement fait comme d'habitude.

En effet, l'on ne peut pas oublier les nombreux et constants sacrifices consentis par les uns et les autres, soit en tant que membre du CNR, soit en tant que personne ressource dans tant de travaux relatifs aux zones humides qui ont permis au Burkina Faso de respecter ses engagements à l'égard de cette convention.

Rien n'est besoin de citer ce qui est fait tellement la liste est longue. De la marre aux hippopotames, au parc du W, à la vallée du Sourou en passant par la marre d'Oursi et plus récemment à l'érection d'une dizaine de nouvelles zones humides en sites Ramsar, ainsi que l'élaboration de la politique nationale.

Mesdames et Messieurs,

Les précieux résultats auxquels nous sommes parvenus ouvrent de nouvelles perspectives pour envisager une meilleure gestion des zones humides et il nous revient à tous de travailler à leur concrétisation.

Vous pouvez vous assurer de ce que le SP/CONEDD s'y emploiera.

Tout en vous souhaitant bon retour à vos postes respectifs, je déclare clos, au nom du SP/CONEDD, l'atelier de formation sur les évaluations économiques et l'élaboration de plan d'action des zones humides au profit des membres du Comité Nationale Ramsar et des personnes ressources.

Je vous remercie.